

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les prévisions budgétaires de l'exercice 2025.

Rappel du cadre général

Pour mémoire, le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif comporte deux grandes sections bien distinctes. Chaque section est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- ▶ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- ▶ La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Présentation générale du budget

	Libellé	Dépenses	Recettes
Vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 387 453.00 €	7 513 240.29 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	554 207.95 €	0.00 €
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 571 579.34 €	0.00 €
Total de la section d'investissement		7 513 240.29 €	7 513 240.29 €
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 658 160.09 €	11 415 020.07 €
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0.00 €	0.00 €
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté	0.00 €	1 243 140.02 €
Total de la section de fonctionnement		12 658 160.09 €	12 658 160.09 €
Total du budget		20 171 400.38 €	20 171 400.38 €

Introduction

Le budget 2025 se construit dans un contexte difficile, marqué par une crise politique et des tensions budgétaires, notamment en raison du déficit public qui impacte les collectivités locales. Face à ces enjeux, il est crucial de maintenir une gestion flexible et rigoureuse pour préserver les investissements et préparer l'avenir.

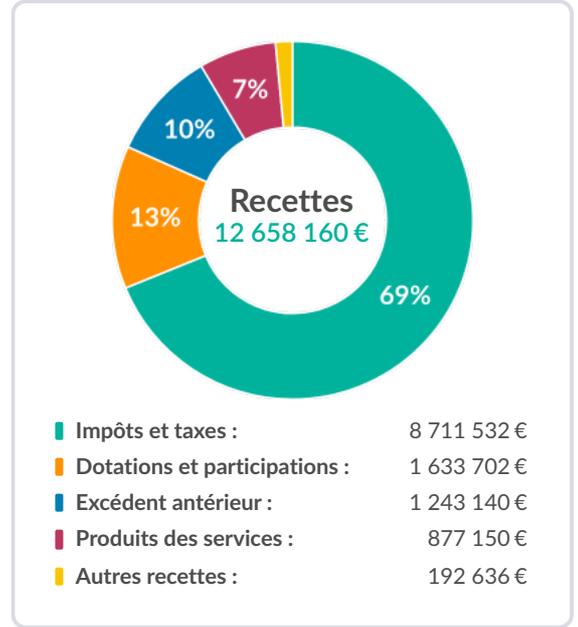
Principales orientations

- ▶ Stabilité des taux d'imposition
- ▶ Maîtrise des dépenses et de la dette
- ▶ Remunicipalisation de services

I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **12 658 160 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

- ▶ **Atténuation de charges (Chapitre 013)** : Concerne les remboursements de salaires de personnels en arrêt ou autres charges par divers organismes
- ▶ **Produits des Services (Chapitre 70)** : Regroupent les sommes encaissées au titre des prestations de services facturés par la collectivité aux usagers (redevance des cantines, concessions, ...)
- ▶ **Impôts et Taxes (Chapitre 73+731)** : Impôts locaux directement perçus par la commune (taxe foncière par exemple) et reversements opérés par l'intercommunalité dont elle fait partie.
- ▶ **Dotations et Participations (Chapitre 74)** : Il s'agit des dotations et compensations versées par l'Etat (DGF par exemple) et les participations éventuelles versées par d'autres organismes.
- ▶ **Autres Produits de Gestion Courantes (Chapitre 75)** : Concerne les recettes encaissées au titre de la mise à disposition des bâtiments ou du patrimoine de la commune.
- ▶ **Produits spécifiques (Chapitre 77)** : Concerne des écritures de régularisation ou de cessions.



Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
013	Atténuation de charges	139 120.00 €	0.00 €	28 512.00 €
70	Produits services, domaine et ventes div	897 790.00 €	0.00 €	877 150.00 €
73	Impôts et taxes	102 000.00 €	0.00 €	102 000.00 €
731	Fiscalité locale	8 154 205.00 €	0.00 €	8 609 532.00 €
74	Dotations et participations	1 459 681.00 €	0.00 €	1 633 702.82 €
75	Autres produits de gestion courante	44 210.00 €	0.00 €	43 510.00 €
	Autres recettes de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
76	Produits financiers	50.00 €	0.00 €	55.48 €
77	Produits spécifiques	5 000.00 €	0.00 €	28 697.77 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 802 056.00 €	0.00 €	11 323 160.07 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		81 260.00 €	0.00 €	91 860.00 €
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	2 735 974.31 €	0.00 €	1 243 140.02 €
Total des recettes de fonctionnement cumulées		13 619 290.31 €	0.00 €	12 658 160.09 €

Le budget 2025 se caractérise par une évolution modérée des recettes de fonctionnement, en raison d'une baisse des dotations de l'État. Parallèlement, les recettes issues de la fiscalité directe connaissent une progression limitée, principalement liée à l'actualisation légale des bases fiscales. Ce contexte traduit une pression sur les ressources publiques, avec une croissance faible des recettes fiscales et une réduction des contributions de l'Etat.

II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à **12 658 160 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (donnant lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) elles sont regroupées sous les chapitres suivants :

► **Charges à caractère général (Chapitre 011)** : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : contrats d'entretien, de maintenance, prestations de services, dépenses d'énergie et fluides, fournitures par les services techniques, fournitures administratives.

► **Charges de Personnel (012)** : Il s'agit de la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, des charges sociales et assurances associées.

► **Atténuation de produits (014)** : Correspond à des reversements ou des prélèvements obligatoires (pénalités éventuelles loi SRU, contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales FPIC)

► **Autres charges de gestion courantes (Chapitre 65)** : Ce poste regroupe les indemnités de élus ainsi que les subventions attribuées aux associations.

► **Charges financières (Chapitre 66)** : Il s'agit des intérêts liés aux emprunts contractés par la collectivité.

► **Dépenses d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement liées par exemple aux amortissements des immobilisations.

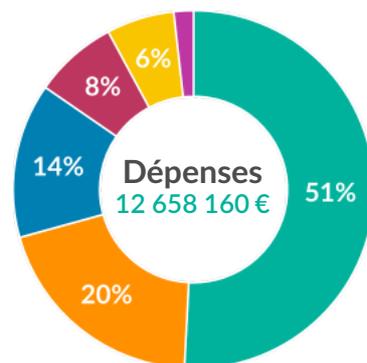
Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 034-213400229-20250410-DLM_2025_028-DE



Charges de personnel :	6 431 970 €
Charges générales :	2 514 675 €
Autres dépenses :	1 770 129 €
Charges gestion courante :	949 665 €
Virement à section d'invest :	769 221 €
Intérêts d'emprunts :	222 500 €

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
011	Charges à caractère général	2 521 386.02 €	0.00 €	2 514 675.00 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	5 897 523.00 €	0.00 €	6 431 970.00 €
014	Atténuations de produits	508 135.00 €	0.00 €	615 129.00 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 094 751.00 €	0.00 €	949 665.00 €
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	Autres dépenses de gestion des services	0.00 €	0.00 €	0.00 €
66	Charges financières	263 261.98 €	0.00 €	222 500.00 €
67	Charges spécifiques	18 300.00 €	0.00 €	5 000.00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 303 357.00 €	0.00 €	10 738 939.00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 165 933.31 €	0.00 €	769 221.09 €
042	Opération ordre transfert entre sections	1 150 000.00 €	0.00 €	1 150 000.00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 315 933.31 €	0.00 €	1 919 221.09 €
D 002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		13 619 290.31 €	0.00 €	12 658 160.09 €

La municipalité réaffirme son engagement en faveur d'une gestion économique rigoureuse, visant à améliorer la qualité du service public et à garantir une proximité accrue avec les citoyens. Dans cette optique, des services clés comme le nettoyage et la crèche jusqu'alors gérée en DSP, seront municipalisés dès septembre 2025. Cette transition permettra une gestion directe par la ville, renforçant ainsi l'efficacité et la réactivité des services, tout en

III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'établissent à **7 513 240 €** en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

► **Les recettes d'équipement** : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16); les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

► **Les recettes financières** : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

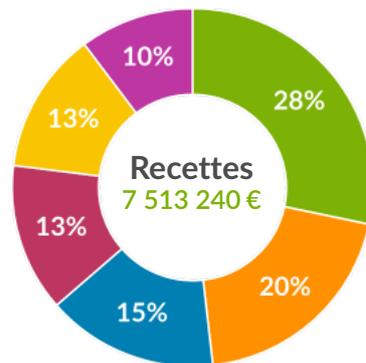
► **Les recettes d'ordre** : Écritures comptables sans décaissement de trésorerie liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

ID : 034-213400229-20250410-DLM_2025_028-DE



Excédents de fonct capitalisés :	2 125 787 €
Produits des cessions :	1 495 667 €
Autres recettes :	1 155 001 €
Emprunt :	1 006 327 €
Dotations et subventions :	961 237 €
Virement de section de fonct :	769 221 €

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	806 137.00 €	0.00 €	540 352.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	0.00 €	0.00 €	1 006 327.91 €
	Autres recettes d'équipement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'équipement		806 137.00 €	0.00 €	1 546 679.91 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	410 000.00 €	0.00 €	420 885.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000.00 €	0.00 €	1 495 667.00 €
Total des recettes financières		1 915 000.00 €	0.00 €	4 047 339.29 €
Total des recettes réelles d'investissement		2 721 137.00 €	0.00 €	5 594 019.20 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 165 933.31 €	0.00 €	769 221.09 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 150 000.00 €	0.00 €	1 150 000.00 €
041	Opérations patrimoniales	46 096.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 362 029.31 €	0.00 €	1 919 221.09 €
R 001	Solde d'exécution positif reporté	785 456.86 €	0.00 €	0.00 €
	Affectation au compte 1068	0.00 €	0.00 €	2 125 787.29 €
Total des recettes d'investissement cumulées		6 868 623.17 €	0.00 €	7 513 240.29 €

Pour 2025, un emprunt d'équilibre a été inscrit au budget pour financer le programme ambitieux d'investissements. La mise en œuvre de ce programme repose sur une stratégie visant à stabiliser l'épargne, maximiser les financements externes et maîtriser le ré-endettement. Cependant, les mesures du projet de loi de finances 2025 pourraient perturber cet équilibre.

IV. Dépenses de la Section d'Investissement

Envoyé en préfecture le 14/04/2025

Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 034-213400229-20250410-DLM_2025_028-DE

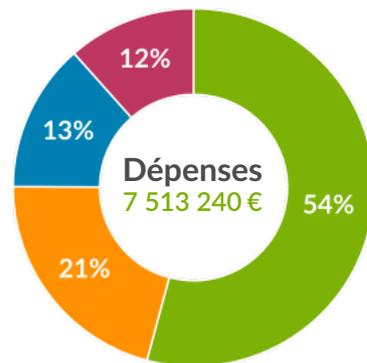
Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'établissent à **7 513 240 €** en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

► **Les dépenses d'équipement** : Elles se répartissent au sein de la classe 2 en immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

► **Les dépenses financières** : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

► **Les dépenses d'ordre** : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

► **Chapitre D001** : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.



■ Dépenses d'équipement :	4 069 500 €
■ Déficit d'invest reporté :	1 571 579 €
■ Autres dépenses :	1 007 161 €
■ Remboursement du capital :	865 000 €

Chap	Libellé	Budget 2024	RàR 2024	Budget 2025 (RàR + Prop)
018	RSA	0.00 €	0.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 060 517.65 €	265 061.02 €	650 161.02 €
204	Subventions d'équipement versées	405 905.00 €	0.00 €	254 905.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 179 158.75 €	90 408.00 €	1 364 398.00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00 €	0.00 €	0.00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	482 940.07 €	26 654.40 €	1 627 952.40 €
Total des opérations d'équipement		1 870 745.70 €	172 084.53 €	172 084.53 €
Total des dépenses d'équipement		4 999 267.17 €	554 207.95 €	4 069 500.95 €
13	Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	13 300.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non-budg)	840 000.00 €	0.00 €	865 000.00 €
	Autres dépenses financières	902 000.00 €	0.00 €	902 000.00 €
Total des dépenses financières		1 742 000.00 €	0.00 €	1 780 300.00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		6 741 267.17 €	554 207.95 €	5 849 800.95 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	81 260.00 €	0.00 €	91 860.00 €
041	Opérations patrimoniales	46 096.00 €	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		127 356.00 €	0.00 €	91 860.00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté		0.00 €	0.00 €	1 571 579.34 €
Total des dépenses d'investissement cumulées		6 868 623.17 €	554 207.95 €	7 513 240.29 €

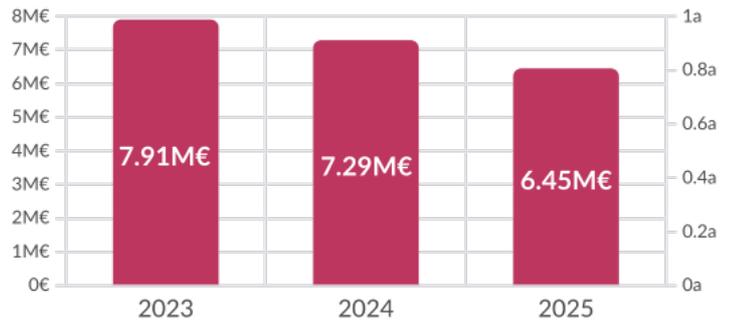
Ce programme d'investissement réaliste permet de dégager les marges de manoeuvre nécessaires à la réalisation des derniers grands projets du mandat. La volonté municipale est de concilier un niveau d'investissement permettant la réalisation de ces projets structurants avec un endettement maîtrisé.

I. Endettement de la collectivité

L'encours total de la dette au 01/01/2025 s'établit à **6 454 390 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés. Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

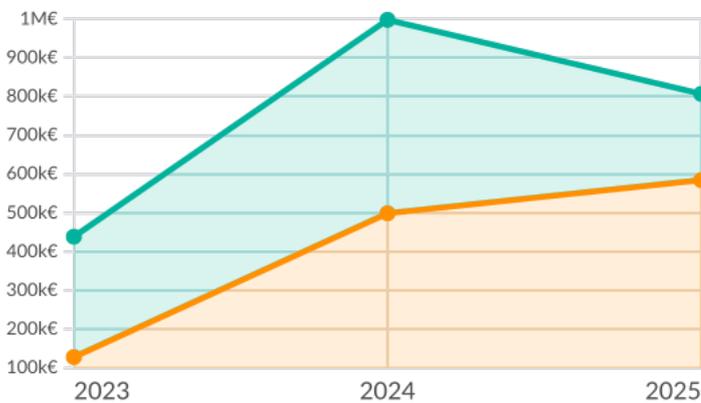
- ▶ Des intérêts positionnés en fonctionnement
- ▶ Une partie en capital positionnée en investissement

Pour 2025, l'annuité inscrite est de **1 087 500 €**.



Encours de la dette en 2025 : **6 454 390 €**

II. Épargnes Prévisionnelles



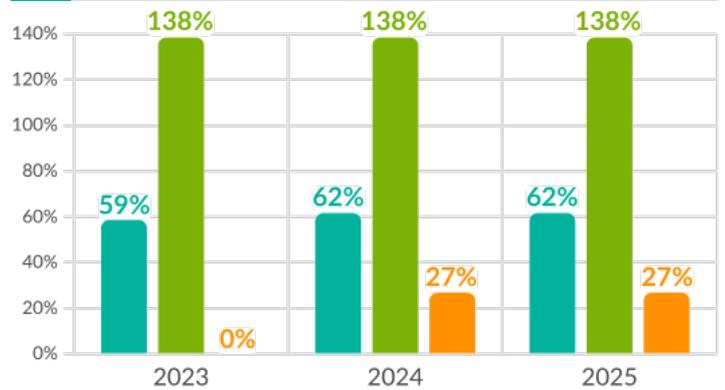
Épargne de Gestion en 2025 : **806 721 €**
 Épargne Brute en 2025 : **584 221 €**

Épargne de Gestion = Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) - Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts)

Épargne Brute (EB) = RRF - DRF (hors travaux en régie)

Épargne Nette = EB - Remboursement de la dette en capital

III. Fiscalité



Taxe Foncier Bâti en 2025 : **61.59 %**
 Taxe Foncier Non-Bâti en 2025 : **138.44 %**
 Taxe Habitation Résid. Sec. en 2025 : **26.85 %**

A noter qu'en 2025 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base de calcul pour la taxe foncière et impactant plusieurs impôts locaux sera de 1.7%. Cette revalorisation est indépendante des taux d'imposition votés par les collectivités.

IV. Effectifs de la collectivité

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 01/01/2025 sont de **123.01 ETP**.

Synthèse du Budget 2025

Fonctionnement

12 658 160 €

Investissement

7 513 240 €



Le budget 2025 est conçu de manière pragmatique, avec un fonctionnement maîtrisé et des investissements ambitieux. Les dépenses sont orientées vers les priorités municipales : enfance, jeunesse, bien vieillir, sécurité et attractivité, sans augmentation de la pression fiscale. L'ambitieux programme d'investissement est pleinement soutenu par une capacité de financement suffisante.